



Fédération étudiante  
collégiale du Québec  
*Unis par la force d'une voix*

## AVIS SUR LES COURS DÉFIS DE LA FORMATION GÉNÉRALE

---

*Commission des affaires collégiales*

119<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
20, 21 et 22 janvier 2023  
Joliette

## **Fédération étudiante collégiale du Québec**

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

Recherche, analyse et rédaction :

**Laurence Mallette-Léonard, coordination aux affaires collégiales**

Révision et correction :

**Frédéric Beaudet, vice-présidence**

**Maya Labrosse, présidence**

---

## **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 80 000 membres, répartis dans 28 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population étudiante collégiale. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tou.te.s devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **La voix de la population étudiante québécoise au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté étudiante. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>COURS 601-101-MQ : ÉCRITURE ET LITTÉRATURE</b>	<b>4</b>
LA MAÎTRISE DE LA LANGUE, UN PROBLÈME À TRAITER DÈS LE DÉBUT DU SECONDAIRE	4
PROPOSER DES COURS DE DIFFÉRENTS NIVEAUX POUR ÉVITER LA VAGUE D'ÉCHECS, UNE SOLUTION À ENVISAGER	5
L'ÉVALUATION FORMATIVE DES CONNAISSANCES, UN OUTIL À NE PAS NÉGLIGER	5
L'IMPORTANCE DE RECONNAÎTRE LE COURS DE RENFORCEMENT EN FRANÇAIS	6
DÉBUTER PAR LE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE PROPRE	7
<b>COURS 340-101-MQ : PHILOSOPHIE ET RATIONALITÉ</b>	<b>7</b>
UNE RÉFLEXION DE FOND SUR LE CONTENU ET LA SÉQUENCE DES COURS	8
L'IMPORTANCE DU SECONDAIRE	8
<b>PISTES DE SOLUTIONS COMMUNES AUX DEUX COURS</b>	<b>9</b>
ÉLARGIR LES DEVIS MINISTÉRIELS : UNE NÉCESSITÉ	9
L'IMPORTANCE DES CENTRES D'AIDES ET DU TUTORAT	11
<b>CONCLUSION</b>	<b>12</b>
<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>13</b>
RAPPEL DE POSITIONS	13
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>14</b>

## INTRODUCTION

---

Alors que les premiers cégeps ont ouvert leurs portes en 1967 à la suite des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec, cette même commission proposait dès lors que tous les programmes de niveau collégial qui y seraient donnés comportent à la fois des cours communs, des cours de spécialité et des cours complémentaires à la spécialité. C'est ainsi que les cours de littérature, d'anglais, de philosophie et d'éducation physique sont devenus une partie intégrante de la formation de toute personne étudiante au collégial.

Dans le cadre du Plan d'action pour la réussite en Enseignement supérieur (PARES), un comité de travail sur les cours « défis » mis en place à l'automne 2022 par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)) a invité la FECQ à produire un avis sur les différents enjeux liés à la réussite des premiers cours de français, langue d'enseignement et littérature (601-101-MQ), et de philosophie (340-101-MQ) du secteur francophone. En effet, depuis de nombreuses années, le MES constate que ces cours, mieux connus sous les noms d'« Écriture et littérature » et de « Philosophie et rationalité », sont moins bien réussis que les autres cours de première année et que leurs équivalents du secteur anglophone (anglais, langue d'enseignement et littérature, et *humanities*) » (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021). Alors qu'une maîtrise insuffisante de la langue peut expliquer en partie les taux d'échecs élevés à ces deux cours, la FECQ estime que le manque d'intérêt de la part de la population étudiante doit aussi être considéré, alors que la plus récente révision de la formation générale au collégial remonte à 1993.

Selon la FECQ, pour augmenter les taux de réussite à ces cours écueils, il ne s'agit pas de simplement baisser les exigences envers la population étudiante. Il s'agit notamment de mettre en place des actions concrètes afin de mieux soutenir les personnes étudiantes ayant des difficultés, de mettre l'ensemble des cours de français, langue d'enseignement et littérature et de philosophie au goût du jour et de retravailler les devis afin d'offrir des choix de cours à la population étudiante dans ces deux domaines, à la manière des cours d'éducation physique.

## **COURS 601-101-MQ : ÉCRITURE ET LITTÉRATURE**

---

Afin d'obtenir leur Diplôme d'études collégiales (DEC), les personnes étudiantes doivent compléter avec succès quatre cours de français, langue d'enseignement et littérature. Trois de ces cours font partie de la formation générale commune à tous les programmes tandis que le quatrième de ces cours fait partie de la formation générale propre, puisqu'il demande à « produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève » (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011). L'objectif des cours de français, langue d'enseignement et littérature a toujours été de « stimuler l'imagination, d'aiguiser la sensibilité et d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel » tout en « [améliorant] la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir, et à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique essentielles au travail intellectuel » (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011). « Comme il s'agira ici de cours [finaux] pour tous ceux qui ne se spécialiseront pas dans l'étude de leur langue maternelle, cet enseignement aura un double objectif : corriger les défaillances chez ceux qui ne maîtrisent pas la langue écrite et parlée, en donner aux autres une connaissance plus approfondie », était-il écrit dans le rapport Parent, rapport qui, rappelons-le, est à la base du réseau collégial ainsi que de la formation générale telle qu'on la connaît aujourd'hui (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec, 1964).

Ainsi, pour ce qui est du contenu du premier cours de littérature au collégial, la FECQ estime que l'énoncé de la compétence du cours 601-101-MQ ne devrait pas seulement être « Analyser des textes littéraires » (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011). Alors que ce cours est bel et bien intitulé « Écriture et Littérature », la FECQ croit qu'une partie intégrante de ce cours devrait être consacrée à maîtriser l'aspect écrit de la langue française. Il est aussi important de rappeler que la maîtrise de la langue est une compétence transversale. Autrement dit, la personne étudiante va savoir bénéficier d'une maîtrise adéquate du français écrit autant dans ses cours de formation générale que dans ses cours de formation spécifique. Il est aussi possible de croire qu'attribuer une plus grande place à la maîtrise du français écrit en début de parcours aurait un impact positif sur la réussite de l'Épreuve uniforme de français.

### **Rappel de position**

*CASC 656 Que les devis des cours de langue d'enseignement et littérature soient modifiés pour ajouter de l'importance à la maîtrise du français, dans le but d'augmenter le taux de réussite du troisième critère d'évaluation de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement qui concerne la maîtrise de la langue.*

### **La maîtrise de la langue, un problème à traiter dès le début du secondaire**

Selon la FECQ, le cours 601-101-MQ intitulé « Écriture et Littérature » affiche un taux d'échec significativement plus élevé que les autres cours non pas en raison de critères d'évaluation plus exigeants, mais bien puisqu'il s'agit la plupart du temps du premier cours de langue d'enseignement suivi par la population étudiante à sa sortie du secondaire. En effet, bien que plusieurs jeunes disposent des compétences en lecture et en écriture nécessaires à la réussite du cours dès leur première session au collégial, la FECQ juge qu'un nombre trop élevé de personnes étudiantes arrivent au collégial avec des lacunes en français qui les suivent depuis la fin du primaire. Ces derniers vivent donc souvent des échecs successifs à leur premier cours de langue d'enseignement et de littérature au collégial, au point où l'ensemble de leur parcours collégial peut être menacé en raison des contrats de réussite.

Comme il a déjà été mentionné, la FECQ estime qu'il est important de reconnaître l'importance du primaire et du secondaire dans l'enseignement de la langue. Bien qu'il soit anormal que plus de 50 % de la population étudiante répondant au Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) estiment avoir besoin d'aide pour écrire sans faute à leur entrée au cégep (Gaudreault et al., 2018), il faut comprendre que l'apprentissage du français est un processus qui commence dès la petite enfance et qui se termine pour plusieurs à l'université et où tous ont un rôle à jouer.

Au cours des dernières années, le réseau de l'éducation a été témoin d'une hausse marquée des programmes à vocation particulière. Bien que ces programmes soient souvent associés à une hausse significative de la motivation scolaire, il faut reconnaître que la majorité des écoles secondaires sacrifient des périodes de français pour laisser place à la concentration choisie (Dion-Viens, 2011). Alors que le programme de français au secondaire est déjà très chargé, ces heures de cours sont cruciales pour assurer une réussite au collégial. La FECQ tient donc à réitérer que les 200 heures d'enseignement de français recommandées au régime pédagogique en 2011 devraient cesser de n'être qu'une recommandation et devenir obligatoires. Cela permettrait non seulement d'offrir à tous les jeunes du Québec un enseignement adéquat de la langue, mais aussi de les introduire aux différentes notions de littératures enseignées en profondeur au collégial.

### **Rappel de position**

*CASC XX Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) oblige les écoles secondaires à consacrer un minimum de 200 h à l'enseignement du français annuellement.*

## **Proposer des cours de différents niveaux pour éviter la vague d'échecs, une solution à envisager**

Dans un tout autre ordre d'idée, la FECQ souhaite proposer au MES et au groupe de travail sur les cours défi une nouvelle séquence de cours de français, langue d'enseignement et littérature afin d'offrir une meilleure transition secondaire-collégial aux personnes étudiantes ayant des difficultés en français. En effet, en plus de demander la reconnaissance du cours de renforcement en français (601-013) à titre de cours complémentaire et le devancement du cours de formation générale propre, la FECQ estime qu'un examen formatif universel sur la maîtrise de la langue préalable à l'entrée au collégial devrait être mis en place.

### **L'évaluation formative des connaissances, un outil à ne pas négliger**

À l'image du test de classement en anglais, la FECQ recommande la mise en place d'un examen formatif universel de français dans tous les cégeps du Québec. À l'heure actuelle, dans de nombreux établissements d'enseignement collégial de la province, seules les personnes étudiantes ayant eu une note inférieure à 70 % en français en secondaire 5 ou ayant déjà échoué à leur cours « Écriture et littérature » lors de leur première session au collégial ont accès au cours Renforcement en français, langue d'enseignement (601-013) (SRACQ, 2021). Puisque le volet « Écriture » compte seulement pour 50 % de la note en français en secondaire 5, plusieurs personnes étudiantes réussissent à avoir une note supérieure à 70 % en raison de leurs compétences en lecture ou à l'oral même si elles n'ont pas une maîtrise de la langue écrite suffisante pour réussir les cours de littérature au collégial.

De plus, une évaluation formative des connaissances avant le début des cours permettrait aux personnes étudiantes ayant des difficultés en français d'obtenir une aide adéquate avant qu'il ne soit trop tard. Malheureusement, trop de personnes étudiantes réalisent l'ampleur de leurs lacunes en français après la réception de leurs premiers résultats au cours « Écriture et littérature » et, puisque la mi-session est généralement atteinte à ce moment, il peut être déjà trop tard pour éviter l'échec. Une évaluation formative dressant un portrait honnête des connaissances en français pourrait

inciter plusieurs personnes ayant des difficultés en français écrit à, notamment, s’inscrire au centre d’aide en français (CAF) de leur établissement dès la première semaine de cours ou de s’inscrire au cours de renforcement en français si nécessaire.

### **Recommandation**

1. *Que le ministère de l’Enseignement supérieur mette en place une évaluation formative dans le but d’orienter les personnes étudiantes ayant des difficultés en français vers le cours de renforcement en français ou d’autres mesures d’aide adéquates avant le début de leur première session au collégial.*

D’un autre côté, l’évaluation formative pourrait aider à identifier de futures personnes tutrices en français dès le début de leur parcours. En ne se limitant plus aux personnes en fin de parcours, cela pourrait notamment résulter en une augmentation du nombre de personnes tutrices formées et disponibles pour aider les personnes étudiantes dans le besoin. La FECQ tient, par le fait même, à rappeler l’importance de compenser financièrement les personnes tutrices pour leur implication auprès de leurs pairs.

### **Rappel de position**

*CASC 634 Que les établissements d’enseignement collégiaux, dans l’optique de favoriser la réussite scolaire et l’engagement, octroient aux tuteurs et tutrices une compensation financière pour leur implication*

## **L’importance de reconnaître le cours de renforcement en français**

Le cours de renforcement en français, langue d’enseignement est un cours de 60 h offert dans la plupart des établissements d’enseignement collégial dans le but de préparer les personnes étudiantes éprouvant des difficultés en français à « répondre aux exigences d’entrée en lecture et en écriture au collégial » (Collège Montmorency, s.d.). Ce cours, « axé sur le développement d’habiletés en lecture, en compréhension et en analyse de textes, sur l’écriture, sur la révision des notions grammaticales et sur l’autocorrection », n’est généralement pas associé à des crédits. La FECQ estime que si le cours de renforcement en français, langue d’enseignement était associé à des crédits et reconnu comme un cours complémentaire, celui-ci serait potentiellement moins vu comme un cours qui allonge ou alourdit le parcours collégial d’une personne étudiante. Ainsi, la FECQ croit qu’un plus grand nombre de personnes étudiantes ayant des difficultés en français suivraient ce cours puisqu’il contribuerait activement à l’obtention du DEC.

### **Rappel de position**

*CASC XX Que les cours de renforcement en français et de préparation à l’épreuve uniforme de français puissent être reconnus comme cours complémentaires.*

De plus, le cours de renforcement en français est une manière adéquate de réduire l’écart entre les personnes étudiantes les plus et les moins douées en français au sein d’une même classe. Alors que les personnes étudiantes ayant plus de facilité auront la chance d’avancer plus rapidement à travers certains éléments du cours, les personnes étudiantes ayant des lacunes en français pourront réellement obtenir une aide adéquate. Bien qu’il soit important que différentes notions de grammaire ou de syntaxe soient revues lors du cours « Écriture et littérature », ce cours ne doit en aucun cas servir simplement de cours de révision puisque cela serait synonyme de nivellement par le bas, ce qui va à l’encontre des valeurs véhiculées par la formation générale au sens large.

De manière plus large, une augmentation des inscriptions au cours de renforcement en français permettrait non seulement de diminuer les échecs répétés au cours « Écriture et littérature », mais aussi aux autres cours de formation générale et spécifique puisque la maîtrise du français écrit est une compétence transversale. Autant en sciences qu’en philosophie ou en histoire, les personnes étudiantes sont souvent amenées à écrire de longs textes en français et, particulièrement chez les

personnes étudiantes anglophones ou allophones, les difficultés en écriture ont un impact sur la réussite générale d'un cours. C'est aussi pourquoi la FECQ estime que toutes les personnes étudiantes ressentant le besoin d'améliorer leur français devraient pouvoir accéder au cours de renforcement en français.

### Rappel de position

*CASC 602 La FECQ prône que tous les étudiants désirant suivre le cours de mise à niveau de la langue française puissent y avoir accès, et ce, peu importe leur connaissance de la langue française.*

### Débuter par le cours de formation générale propre

Dans plusieurs établissements d'enseignement collégial, le cours de langue d'enseignement et littérature associée à formation générale propre est souvent suivi après les trois cours de formation générale commune. Contrairement aux cours de formation générale propre qui traitent davantage de littérature, le cours de formation générale propre porte spécifiquement sur les différentes méthodes de communication. À première vue, ce cours ressemble davantage aux cours de français offerts au secondaire. Ainsi, devancer ce cours permettrait d'adoucir la transition du secondaire vers le collégial en traitant à la fois de textes courants et de textes littéraires.

De plus, les standards en matière de fautes de grammaire, de syntaxe et d'orthographe pour le cours de formation générale propre sont généralement plus bas que pour les cours de formation générale commune, se rapprochant ainsi davantage des normes du secondaire. Puisqu'il y a une composante orale à ce cours, la personne étudiante ayant des difficultés en français écrit ne serait pas automatiquement destinée à l'échec, en plus de disposer de 15 semaines supplémentaires afin de parfaire ses connaissances en français au CAF, si cela est nécessaire.

Finalement, puisqu'il s'agit d'un cours adapté au champ d'études de la personne étudiante, il s'agit d'un cours où la motivation est plus élevée, car la personne étudiante peut voir et comprendre plus facilement les futures applications des compétences qui y sont développées. Cette motivation accrue, mais aussi l'aisance plus grande avec les sujets qui sont familiers à la personne étudiante, peuvent être des facteurs favorisant la réussite de ce premier cours, ce qui permettrait déjà à plus de personnes de passer à travers leur première session au collégial sans un échec à leur dossier scolaire.

### Recommandation

2. *Que le cours de français rattaché à la formation générale propre soit offert dès la première session afin de préparer la population étudiant de manière graduelle aux cours de littérature de la formation générale commune.*

## COURS 340-101-MQ : PHILOSOPHIE ET RATIONALITÉ

---

L'enseignement de la philosophie a toujours eu une place importante au sein de la formation générale collégiale. Dans le rapport Parent, on insistait déjà sur l'importance « d'un contact prolongé avec les principes de la vie humaine personnelle et sociale » par des cours d'histoire de la pensée (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec, 1964). Toutefois, au sein du réseau collégial francophone, force est de constater que les cours de philosophie ont très peu évolué dans les 30 dernières années malgré d'importants changements sociopolitiques et culturels dans le monde qui nous entoure. Les cours de philosophie actuels pourraient donc ne plus répondre entièrement aux besoins, mais surtout aux intérêts de la nouvelle génération de personnes étudiantes.



## **Une réflexion de fond sur le contenu et la séquence des cours**

Pourquoi est-ce que l'ensemble de la population étudiante du secteur francophone discute des traditions philosophiques gréco-latines lors de leur premier cours de philosophie au collégial ? C'est le devis ministériel, mais encore. Sans vouloir nier l'importance de l'histoire de la connaissance, la FECQ estime qu'il est temps de se pencher sur la question. Naturellement, peu de personnes étudiantes arrivent au collégial avec un intérêt marqué pour la philosophie, cette discipline n'était essentiellement pas abordée au secondaire. Au contraire, plusieurs d'entre elles ignorent complètement la nature d'un cours de philosophie. La FECQ estime donc que les trois cours de philosophie, mais tout particulièrement le premier, se doivent d'être réellement accrocheurs et de servir à développer le goût de l'esprit critique chez la nouvelle génération par l'entremise de différents enjeux actuels.

Pour ce faire, la FECQ croit que, comme dans le cadre des cours de langue d'enseignement et de littérature, il serait pertinent de commencer par le cours de philosophie rattaché à la formation générale propre pour ensuite poursuivre avec les deux cours de formation générale commune, soit « Philosophie et rationalité » et « L'être humain ». Actuellement, le cours de philosophie associé à la formation générale propre « vise à ce que l'élève puisse porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine » dans le but d'ensuite se positionner « par rapport aux enjeux et aux débats éthiques et politiques de la société actuelle » liés au champ d'études (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011). La FECQ estime qu'il est naturellement plus facile d'intéresser les jeunes d'aujourd'hui à la philosophie avec des enjeux actuels davantage concrets. De toute évidence, plus une personne étudiante est motivée par le cours auquel elle assiste, plus l'implication dans ses apprentissages sera importante et plus les chances de réussite seront élevées. Toutefois, puisque le cours « Philosophie et rationalité » est préalable au cours de philosophie de la formation générale propre, une modification en bonne et due forme devra être apportée à la séquence des cours de philosophie pour que les préalables soient respectés.

Après le cours de philosophie de formation générale propre, la FECQ estime que la population étudiante collégiale va être plus prête à plonger dans l'histoire de la connaissance et l'aspect fondamental de la philosophie. Encore une fois, une modification de la séquence des cours pourrait, selon la FECQ, adoucir la transition du secondaire vers le collégial et ainsi diminuer le taux d'échec au premier cours de philosophie de la formation générale commune.

### **Recommandation**

3. *Que la séquence de cours de philosophie soit modifiée afin que le cours rattaché à la formation générale propre soit donné avant les cours de la formation générale commune dans le but de faciliter la transition entre le secondaire et le collégial.*

## **L'importance du secondaire**

En 2020, le ministère de l'Éducation du Québec a entamé une révision en profondeur du cours d'éthique et culture religieuse. Ainsi, depuis septembre 2022, certaines écoles primaires et secondaires québécoises ont commencé à implanter la nouvelle mouture du cours d'éthique et culture religieuse intitulé « Culture et citoyenneté québécoise ». Ce cours, qui devra être implanté dans toutes les écoles québécoises dans les prochaines années, a les objectifs suivants (Ministère de l'Éducation, 2022) :

- Préparer à l'exercice de la citoyenneté québécoise ;
- Viser la reconnaissance de soi et de l'autre ;

- Poursuivre le bien commun.

Depuis plusieurs années, la FECQ dénonce le manque de préparation des personnes nouvellement admises au collégial à l'égard des cours de philosophie. Bien que la FECQ estime que ce nouveau cours est celui qui est le plus susceptible de préparer les élèves au cours de philosophie du collégial, certains ajouts au programme pourraient être faits afin que la transition vers le collégial se fasse de manière plus harmonieuse, surtout en secondaire 5.

### Rappel de position

CASC 867 *Que soit pris en considération la méconnaissance de la population étudiante nouvellement admise au collégial à l'égard des cours de philosophie afin d'y pallier pour assurer une transition vers le collégial plus harmonieuse.*

À l'heure actuelle, deux thèmes sont explorés lors de la dernière année du secondaire : quête de sens et visions du monde ainsi que groupes sociaux et rapports de pouvoir. Dans le cadre du premier de ces thèmes, certaines questions philosophiques existentielles doivent être abordées telles que le sens de la vie et de la mort (Ministère de l'Éducation, 2022). Bien que le but soit « d'amener les élèves à réfléchir à certaines questions existentielles, aux expériences marquantes, aux situations d'ambivalence vécues par l'individu et à leur incidence sur la construction identitaire et sur les relations entretenues avec les autres », il n'y a « pas [l'objectif] d'offrir une réponse particulière à la quête de sens des élèves ou de transmettre une vision du monde ». Bien que la FECQ salue cette introduction à la philosophie, elle est persuadée qu'il serait nécessaire d'aller plus loin en abordant certaines théories philosophiques de base. La FECQ estime qu'une introduction aux différents grands penseurs afin de préparer adéquatement la population étudiante aux cours de philosophie de la formation générale collégiale. Sans aller en profondeur dans les œuvres de Platon ou de Nietzsche, compétences qui doivent être réservées aux cours de niveau collégial, une introduction à leur conception de l'humanité d'un point de vue sociohistorique pourrait être très intéressante.

## PISTES DE SOLUTIONS COMMUNES AUX DEUX COURS

---

La FECQ estime que certaines des meilleures pistes de solutions afin de diminuer les taux d'échec aux premiers cours de littérature et de philosophie sans effectuer un nivellement par le bas sont communes aux deux cours. En effet, la FECQ propose d'élargir les devis ministériels des cours de littérature et de philosophie afin d'offrir un choix de cours à la population étudiante francophone à la manière des cégeps anglophones, en plus d'augmenter les ressources allouées aux centres d'aide en français et aux centres d'aide en philosophie.

### Élargir les devis ministériels : une nécessité

Depuis plusieurs années, il est possible de constater que les taux de réussite sont significativement plus bas pour les premiers cours de langue d'enseignement et de littérature et de philosophie dans le réseau francophone que dans le réseau anglophone, surtout chez les personnes étudiantes qui avaient une moyenne générale au secondaire inférieure à 75 % (Fédération des cégeps, 2021).

MGS	1 <sup>er</sup> cours d'anglais vs 1 <sup>er</sup> cours de français	1 <sup>er</sup> cours d'« humanités » vs 1 <sup>er</sup> cours de philosophie	Tous les autres cours de 1 <sup>re</sup> année (secteurs anglophone vs francophone)
0-69	17,4	11,7	7,9
70-74	20,2	11,5	5,2
75-79	12,9	6,2	3,2
80-84	3,9	1,5	1,1
85 et +	0,2	0,0	0,5
Tous	12,6	10,3	5,6

Tableau 1. Écarts de réussite (en points de pourcentage) entre les premiers cours de français/anglais et de philosophie/Humanities en fonction de la moyenne générale au secondaire et entre tous les autres cours de 1<sup>ère</sup> année des deux réseaux

Source : Fédération des cégeps, 2021

La FECQ croit qu'il est possible d'attribuer partiellement cet écart dans les taux de réussite à l'absence de choix de cours pour les cours de littérature et de philosophie dans le réseau collégial francophone. Contrairement aux établissements anglophones qui peuvent offrir jusqu'à 70 options pour un même cours de littérature et jusqu'à 40 options pour un cours de philosophie, la communauté étudiante francophone se voit imposer un seul cheminement encadré par des devis bien plus rigides. En effet, alors qu'il serait possible de croire que les devis en français et en anglais associés au cours de langue d'enseignement et littérature et de philosophie sont des traductions exactes, il est rapidement possible de constater que les devis anglophones laissent beaucoup de place à la création d'une variété de cours par les établissements contrairement aux devis francophones. Par exemple, alors que le devis du second cours de philosophie est « Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain », le devis du second cours de *Humanities* est « To apply a critical thought process to world views ». Le fait d'appliquer un jugement critique à différentes visions du monde permet aux établissements anglophones de bâtir des cours ayant des thématiques plus variées. Par exemple, au Collège Dawson, autant des cours sur le féminisme que sur le folklore et les contes de fées répondent à ces devis (Dawson, 2023). Il est toutefois très difficile de croire que de tels cours répondraient au devis francophone.

La FECQ estime qu'un élargissement des devis francophones à l'image des devis anglophones permettrait une augmentation des taux de réussite sans nivellement vers le bas, puisqu'il y aurait une augmentation de la motivation associée à ces cours de formation générale. Alors que plus de la moitié de la population affirme ne pas apprécier la formation générale au collégial (Bourque, 2021), il n'est guère surprenant que les taux de réussite à ces cours soient plus faibles. En 1997, le Conseil supérieur de l'éducation allait même jusqu'à dire que « plusieurs subissent la formation générale plus qu'ils n'en profitent ». Avec de tels constats, la FECQ estime qu'il est urgent que le MES se penche activement sur l'ouverture des devis francophones de tous les cours de littérature et de philosophie, surtout ceux de la formation générale commune, afin d'y intégrer une plus grande marge de manœuvre pour la création de cours aux sujets plus diversifiés.

### Rappel de position

*CASC 655* Que les devis de la formation générale francophone soient modifiés pour ajouter plus de marge de manœuvre aux établissements dans la création de cours, à l'image des devis anglophones, dans l'objectif de pouvoir diversifier l'offre de cours en français, langue d'enseignement et littérature et en philosophie.

## **L'importance des centres d'aides et du tutorat**

Les centres d'aide en français (CAF) et en philosophie (CAP) ont un impact important sur la réussite étudiante à ces deux cours. La FECQ estime donc qu'il est essentiel que ceux-ci aient un financement adéquat et les ressources matérielles nécessaires pour aider toutes les personnes étudiantes qui en ressentent le besoin. Alors que de plus en plus de personnes anglophones et allophones fréquentent les établissements d'enseignement collégial francophone, il est essentiel que tous les établissements soient en mesure d'offrir un support adéquat et spécialisé à cette population étudiante. Malheureusement, sur les 32 CAF qui accueillent le plus de personnes étudiantes allophones, 17 jugent que les ressources spécifiques disponibles pour cette population étudiante sont insuffisantes (Nolet, 2018). De plus, alors que l'Intercaf réunit annuellement les différents centres d'aide en français de la province, la FECQ estime que le développement d'un réseau national CAP serait pertinent afin d'accroître le partage des bonnes pratiques.

### **Rappel de position**

*CASC 646* *Que la FECQ encourage le développement du réseau des Centres d'aide et qu'elle favorise une reconnaissance de ce service par le réseau, en demandant qu'on y accorde les ressources nécessaires à la réussite de ses objectifs.*

D'un autre côté, la FECQ juge que le développement de ressources numériques de soutien scolaire pour les cours de formation générale pourrait favoriser la réussite étudiante, surtout chez les personnes étudiantes en première session. En effet, les élèves de secondaire 5 ont pu compter sur le support d'une ressource comme Alloprof tout au long de leur parcours scolaire. Une fois au collégial, la personne étudiante qui se questionne sur certains éléments de matière en dehors des heures ouvrables peut rapidement se retrouver démunie. À la manière d'Alloprof, un réseau numérique de support à la population étudiante pourrait notamment offrir des réponses par messages textes et des fiches de vulgarisation sur différentes notions littéraires et philosophiques. Ce service ne viendrait pas remplacer les centres d'aide au sein des établissements, mais serait davantage complémentaire à l'offre déjà en place, en plus de combler une lacune d'accès à du soutien scolaire hors campus.

### **Recommandation**

- 4. Que le ministère de l'Enseignement supérieur travaille à la mise en place d'une ressource numérique de soutien scolaire pour les cours de formation générale du type « Alloprof » afin de soutenir la population étudiante en dehors des heures ouvrables du personnel enseignant.*

## CONCLUSION

---

Pour la FECQ, une chose est certaine, l'augmentation des taux de réussite aux cours défis ne peut pas passer par un nivellement par le bas. Au contraire, la FECQ estime qu'une meilleure transition du secondaire vers les cours de littérature et de philosophie en devançant les cours de formation générale propre ainsi qu'un élargissement des devis pour permettre la mise en place de choix de cours sont des mesures essentielles à mettre en place afin de favoriser la réussite étudiante aux cours écueils.

De plus, la FECQ encourage fortement la création d'une évaluation formative en français préalable à l'entrée au collégial afin que la population étudiante puisse soit avoir accès au cours de renforcement en français, langue d'enseignement ou à d'autres services d'aide dès le début de leur première session au collégial.

Pour ce qui est de la philosophie, la FECQ estime qu'une introduction aux grands penseurs et à l'histoire de la connaissance dès le secondaire 5 dans le cadre du cours « Culture et citoyenneté québécoise » pourrait avoir un impact favorable sur la réussite des cours de philosophie de formation générale commune au collégial.

La FECQ tient à profiter de l'occasion pour inviter le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation à se pencher sur les impacts du « réseau scolaire à trois vitesses » sur la réussite des premiers cours au collégial. La FECQ estime qu'une analyse des taux de réussite aux cours défis selon le type d'école secondaire de provenance (public, programme particulier au public ou privé) est fort pertinente, puisque les études secondaires ont un impact très important sur la réussite au collégial. Si aucun changement n'est fait au secondaire, la FECQ estime qu'il sera très difficile d'avoir un impact substantiel sur la réussite à la première session tout en conservant le même niveau d'exigences.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

---

1. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur mette en place une évaluation formative dans le but d'orienter les personnes étudiantes ayant des difficultés en français vers le cours de renforcement en français ou d'autres mesures d'aide adéquates avant le début de leur première session au collégial.*
2. *Que le cours de français rattaché à la formation générale propre soit offert dès la première session afin de préparer la population étudiant de manière graduelle aux cours de littérature de la formation générale commune.*
3. *Que la séquence de cours de philosophie soit modifiée afin que le cours rattaché à la formation générale propre soit donné avant les cours de la formation générale commune dans le but de faciliter la transition entre le secondaire et le collégial.*
4. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur travaille à la mise en place d'une ressource numérique de soutien scolaire pour les cours de formation générale du type « Alloprof » afin de soutenir la population étudiante en dehors des heures ouvrables du personnel enseignant.*

### Rappel de positions

- CASC 602 *La FECQ prône que tous les étudiants désirant suivre le cours de mise à niveau de la langue française puissent y avoir accès, et ce, peu importe leur connaissance de la langue française.*
- CASC 634 *Que les établissements d'enseignement collégiaux, dans l'optique de favoriser la réussite scolaire et l'engagement, octroient aux tuteurs et tutrices une compensation financière pour leur implication*
- CASC 646 *Que la FECQ encourage le développement du réseau des Centres d'aide et qu'elle favorise une reconnaissance de ce service par le réseau, en demandant qu'on y accorde les ressources nécessaires à la réussite de ses objectifs.*
- CASC 655 *Que les devis de la formation générale francophone soient modifiés pour ajouter plus de marge de manœuvre aux établissements dans la création de cours, à l'image des devis anglophones, dans l'objectif de pouvoir diversifier l'offre de cours en français, langue d'enseignement et littérature et en philosophie.*
- CASC 656 *Que les devis des cours de langue d'enseignement et littérature soient modifiés pour ajouter de l'importance à la maîtrise du français, dans le but d'augmenter le taux de réussite du troisième critère d'évaluation de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement qui concerne la maîtrise de la langue.*
- CASC 867 *Que soit prise en considération la méconnaissance de la population étudiante nouvellement admise au collégial à l'égard des cours de philosophie afin d'y pallier pour assurer une transition vers le collégial plus harmonieuse.*
- CASC XX *Que les cours de renforcement en français et de préparation à l'épreuve uniforme de français puissent être reconnus comme cours complémentaires.*
- CASC XX *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) oblige les écoles secondaires à consacrer un minimum de 200 h à l'enseignement du français annuellement.*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Collège Montmorency. (s.d.). *Tremplin DEC pour allophones*.  
<https://www.cmontmorency.qc.ca/formation-continue-services-aux-entreprises/programmes-et-cours/domaines-detudes/tremplin-dec/tremplin-dec-pour-allophones/grille-de-cours/>
- Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec. (1964). *Rapport Parent—Deuxième partie : Les structures pédagogiques du système scolaire. A- Les structures et les niveaux d'enseignement*. Gouvernement du Québec.
- Dawson College. (2023). « World Views ». *Humanities*.  
<https://www.dawsoncollege.qc.ca/humanities/course-list/world-views/>
- Dion-Viens, D. (2011). « Premier cycle du secondaire: moins de temps pour le français à Québec ». *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/2011/05/01/premier-cycle-du-secondaire-moins-de-temps-pour-le-francais-a-quebec-88a31793f7444855c3a0fbb11c9adb21>
- Fédération des cégeps. (2021). *La réussite au cégep : Regards rétrospectifs et prospectifs—Enjeux et pistes d'action*. <https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2021/05/la-reussite-au-cegep-enjeux-et-pistes-daction-mai-2021-1.pdf>
- Gaudreault, M., Normandeau, S.-K., Jean-Venturoli, H., & St-Amour, J. (2018). *Caractéristiques de la population étudiante collégiale : Valeurs, besoins, intérêts, occupations, aspirations, choix de carrière*.  
[https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2018/04/Rapport\\_CaracteristiquesDeLaPopulationEtudianteCollégiale\\_2018.pdf](https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2018/04/Rapport_CaracteristiquesDeLaPopulationEtudianteCollégiale_2018.pdf)
- Nolet, M.-J. (2018). *Enquête sur la situation des centres d'aide en français (CAF) du réseau collégial*. [https://intercaf.ccdmd.qc.ca/wp-content/uploads/2018/07/enquete\\_caf\\_compte\\_rendu\\_20180329.pdf](https://intercaf.ccdmd.qc.ca/wp-content/uploads/2018/07/enquete_caf_compte_rendu_20180329.pdf)
- Ministère de l'Éducation. (2022). *Programme provisoire : Culture et citoyenneté québécoise*.  
[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/pfeq/CCQ\\_ProgrammeProvisoire\\_Secondaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/CCQ_ProgrammeProvisoire_Secondaire.pdf)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2011). *Formation générale commune, propre et complémentaire aux programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales*.  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1944836>
- Ministère de l'Enseignement supérieur. (2021). *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur*.  
[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action\\_reussite-ens-sup.pdf?1631554079](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action_reussite-ens-sup.pdf?1631554079)
- SRACQ. (2021). *Classement utilisé pour les cours de « Renforcement en français, langue d'enseignement » 2021-2022*. <https://documents.sracq.qc.ca/intervenant/communiquer/Classement-Renforcement-en-francais21-22.pdf>